PARLEMENT DE WALLONIE

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE CONSACRÉE AUX 40 MERVEILLES DE LA WALLONIE

APPEL À PROJETS

Le Parlement de Wallonie lance un appel à projets relatif à une exposition photographique dont le vernissage coïncidera avec la rentrée parlementaire, à savoir le 2 septembre 2020.
Les œuvres seront exposées au sein du Parlement jusqu'au 18 septembre 2020 inclus, notamment dans le cadre de la participation du Parlement aux Journées du Patrimoine.

1. Principe

Le 15 octobre 2020, le Parlement de Wallonie célèbrera son 40e anniversaire. À cette occasion, le Bureau du Parlement a décidé d'organiser une exposition photographique mettant en valeur 40 merveilles naturelles ou patrimoniales de la Wallonie.

2. Public visé

Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) dans une formation en photographie au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Communauté germanophone peut répondre à cet appel et soumettre un ou deux projet(s) photographique(s), un projet pouvant être consacré à la nature et un autre projet pouvant être consacré au patrimoine.

Il s'agit d'une véritable opportunité pour les candidat(e)s de valoriser leur apprentissage et leur créativité au sein de l'assemblée législative de la Wallonie.

3. Modalités

Les candidat(e)s souhaitant prendre part à cet appel à projets sont invités à soumettre leur(s) projet(s) à l'adresse expo-photo@parlement-wallonie.be en y ajoutant le formulaire ci-joint complété.

La date limite pour l'envoi des projets est le 1er juin 2020 (23h59).
Dans le mois qui suit, le Bureau du Parlement de Wallonie examinera l'ensemble des propositions photographiques et statuera sur les 40 clichés retenus pour l'exposition. Les membres du Bureau seront particulièrement attentifs à l'originalité et à la qualité du projet photographique.

4. Critères

- Le/la candidat(e) doit suivre une formation en photographie recommandée par le Service d'information sur les études et les professions (SIEP) dont la liste est jointe à l'appel à projets.
- Le projet photographique devra être envoyé dans un format électronique d'une taille d'au moins 8 mégapixels et d'une résolution d'au moins 300 DPI afin de pouvoir être imprimé et exposé dans un format de grande taille. Un service de transfert de fichier (de type « WeTransfer ») devra être utilisé pour faciliter la transmission.
- Un projet par candidat(e) pourra être consacré à l'espace naturel wallon et un autre projet pourra être consacré au patrimoine wallon.
- Le projet photographique devra être le fruit d'un travail personnel du/de la candidat(e).
- Toute personne reconnaissable sur la ou les photo(s) devra avoir donné au préalable son accord par écrit.
- Les retouches au moyen de logiciels de publication assistée par ordinateur sont autorisées, pour autant qu'elles n'incluent aucune image dont le/la candidat(e) n'est pas l'auteur.

Les projets ne répondant pas à l'un ou plusieurs de ces critères ne seront pas pris en compte.
Le/la candidat(e) sera informé(e) de l'acceptation de son projet le 3 juin 2020. Tout recours devra être adressé à l'adresse expo-photo@parlement-wallonie.be pour le 5 juin 2020 et sera examiné par le Bureau du Parlement.

5. Prix

Un concours sera organisé pendant la durée de l'exposition permettant à l'ensemble des personnes fréquentant le Parlement de Wallonie d'identifier leurs trois œuvres préférées.

Au terme de ce concours, le/la candidat(e) ayant récolté le plus de votes pour son projet photographique recevra un bon d'achat de 500 euros dans un magasin vendant du matériel photographique.
Le/la deuxième et le/la troisième candidat(e) ayant récolté le plus de votes recevront un bon d'une valeur de 250 euros dans un magasin vendant du matériel photographique.